

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2011

**SIMPLIFICATION DU DROIT
ET ALLÈGEMENT DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES - (n° 3787)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 226

présenté par
M. Étienne Blanc-----
ARTICLE 91

À la dernière phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« le type »

les mots :

« la catégorie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Cet amendement assure la cohérence des termes choisis pour déterminer le champ des autorisations relatives à la mise en œuvre des thérapies cellulaires (entre l'alinéa 3 et le présent alinéa de l'article 91).